



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 27 novembre 2009 - 19h00

COMPTE-RENDU

En préalable à la séance, le Conseil Municipal rend hommage à Monsieur Christian CORRIGNAN, conseiller municipal du 13 mars 1983 au 15 mars 2008, décédé le 12 novembre 2009.

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 25 septembre 2009.

2. Administration Générale

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée :

Décision 11-2009 : Signature contrat de cession de spectacle.

Décision 12-2009 : Signature contrat de fourniture de gaz.

- *Convention RAM – Adhésion des communes de MELRAND et BIEUZY.*

Le Conseil Municipal accepte les adhésions de la commune de BIEUZY et MELRAND au RAM et autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

- *Contrat enfance-jeunesse – Signature avenant avec la CAF et la MSA.*

Le Conseil Municipal approuve la signature d'un avenant au contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) suite à l'adhésion des communes de BIEUZY et MELRAND et à l'augmentation du temps de travail de l'animatrice.

Le Maire est donc autorisé à signer cet avenant au contrat enfance-jeunesse ainsi qu'à renouveler la convention de prestation de service pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Dans le domaine de la petite enfance, le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'association IGLOO 56, gestionnaire de la halte-garderie itinérante Bébébus, d'ouvrir une journée supplémentaire (18 540 €) ou encore d'augmenter l'amplitude horaire (5 530 € pour 3 heures). Il précise qu'il faudra se positionner sur cette demande après analyse des besoins des familles et du coût du service supplémentaire proposé.

- *Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque – Signature.*

Le contrat de maintenance du logiciel informatique de la bibliothèque est reconduit pour une durée de 3 ans (1 260 € H.T/ an) avec la société AGATE, créatrice de ce logiciel.

3. Finances.

- *Décision modificative – budget principal.*

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget principal permettant de régulariser des écritures comptables d'affectation au patrimoine pour le Cartopole (411 669 €) et les travaux d'électrification du syndicat d'énergie (275 051 €).

- *Dépenses d'investissement – autorisation du mandatement du ¼ des crédits ouverts.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2009.

Monsieur Bernard LE PALLEC, Adjoint en charge des Finances et du Personnel, précise que le DOB se déroulera probablement en janvier 2010 et le vote du budget en février 2010.

- *Participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte Anne.*

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n°9 relatif à la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne de Baud.

- *Logement de fonction du complexe sportif du Scaouët – exonération de la taxe d'habitation.*

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la taxe d'habitation du logement de fonction du complexe sportif du Scaouët, à l'exception de la redevance audiovisuelle qui reste à la charge des bénéficiaires du logement de fonction.

- *Subventions à diverses associations.*

Les subventions suivantes sont votées par le Conseil Municipal :

- Associations des Chasseurs de BAUD :	550 €
- Association des fans de Johnny Hallyday (création)	150 €
- Association « Baldi mômes » (création)	150 €

- *Demande de subvention au Conseil Général – Aide à la diffusion du spectacle vivant.*

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Morbihan pour tous les spectacles entrant dans le cadre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant (50% d'aide pour 2 à 3 spectacles par an).

- *Redevance d'occupation du domaine public – France Télécom.*

Le Maire est autorisé à émettre le titre de recettes auprès de France Télécom pour la redevance d'occupation du domaine public 2008 (12 941 €).

4. Urbanisme.

- *Création de la commission de révision du PLU.*

La révision du PLU est un dossier important qui se déroulera sur deux ou trois années et il convient de constituer une commission spécifique chargée de mener ce dossier avec le bureau d'études qui sera retenu.

Un appel à candidature est lancé à toute personne souhaitant s'investir dans ce dossier et compléter la commission de l'urbanisme.

- *Projet de construction de l'école DIWAN par l'Association des parents d'élèves – mise à disposition du terrain.*

Le Maire rappelle que l'école DIWAN a d'abord été installée rue de PONTIVY dans les années 90 et que la commune avait été sollicitée pour aménager des locaux, ce qui n'est pas autorisé par la loi FALLOUX. Par la suite, deux classes mobiles mises à disposition par le Conseil Général ont été installées sur un terrain communal rue de la Villeneuve, lesquelles ont été rétrocédées à la commune en 2002.

A ce jour, l'Association des Parents d'Elèves (AEP) de l'école DIWAN a un projet de construire une nouvelle école sur le site actuel, rue de la Villeneuve, et elle sollicite la mise à disposition du terrain.

Le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition du terrain par un bail emphytéotique assorti d'un droit à construire et le Maire précise que des subventions peuvent être attribuées à l'AEP par la Région dans le cadre du dispositif Eco-Faur.

5. Questions diverses.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les chiffres communiqués par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de BAUD qui comprend, au 31/12/2008, 9 816 abonnés pour un volume facturé de 817 747 m³ (-3.64% par rapport à 2007) et un réseau de 710 kilomètres.

Monsieur Yvon LE CLAINCHE, Adjoint en charge de l'Environnement et du Développement Durable, rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la commune dans la démarche d'économie d'eau initiée par le Syndicat Départemental de l'Eau, dont les résultats de l'ensemble des 16 communes participantes sont disponibles en mairie, et il précise que des actions vont être engagées avec des « familles test ».

Il indique également qu'il sera possible d'organiser une visite de l'usine du Guern pour ceux qui le souhaitent.

Monsieur Bernard LE PALLEC propose au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Bretagne (SAFER) afin de mettre en place une veille opérationnelle du marché foncier rural et de constitution de réserves foncières.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente du lot n° 3 du lot n°3 du lotissement du Chant du Merle (20 000 € pour 592 m²) en faveur de Monsieur Jérôme SABY et Mademoiselle Anne-Françoise GUIGUEN.

Un document sur la stratégie territoriale du Syndicat de la Vallée du Blavet est remis à chaque conseiller lors de la séance.

Téléthon le 5 et 6 décembre avec diverses animations (Baldi Balade, spectacle de magie au Scaouët,...)